



Proposition de renvoi

Version 3 / 10 mars 2021 / CDA

FIN 70 / 2019.KAIO.520

Loi concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP)

Auteur-e	art.	al.	let.	Proposition	+ / ++ - / --
Le Groupe du Centre (Rappa)				Ne pas renoncer à la seconde lecture.	-
Les Verts (Imboden)	5			Renvoi de la présente loi afin que le gouvernement prévoie des dispositions sur la réalisation de contrôles de l'égalité salariale dans la loi portant introduction de la LAIMP. L'article 5 est renvoyé au Conseil-exécutif afin qu'il ajoute une disposition sur la réalisation de contrôles de l'égalité salariale. Il indiquera en outre à la commission en charge de l'affaire comment il entend mettre en application cette disposition.	--
Stucki (pvl) Rappa (Groupe du Centre) Sommer (PLR)	5			Renvoi afin que le gouvernement prévoie des dispositions sur les critères de durabilité, de fiabilité du prix, de niveau de prix et d'égalité salariale dans la loi portant introduction de la LAIMP.	+
PEV (Streit)	5	3	a	La réalisation de <u>contrôles du respect des critères d'adjudication, qui comprendront en particulier</u> des contrôles de l'égalité salariale,	obsolète